

LE DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- **Didier GUILLAUME**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL  
SÉNATEUR  
Conseiller général du canton de BOURG-DE-PÉAGE

**Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN**  
Ministre de la Santé et des Sports  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07

DG/FF/NP

À Valence, le 23 juin 2009

Madame la Ministre,

Le 10 juillet prochain doit intervenir une décision essentielle pour les diois et toute la Drôme concernant l'hôpital de Die. L'autorisation de fonctionnement de la maternité doit en effet être renouvelée ce jour-là. Le diois et la Drôme, partagés entre espoir et inquiétude, sont suspendus à cette décision.

Je tenais à vous alerter sur cette question cruciale qui concerne le service public de la santé, la sécurité sanitaire et l'avenir de tout un territoire. Les élus, et à travers eux tous les habitants du Diois, vous demandent solennellement d'apporter votre soutien à la pérennité de l'hôpital, à la maternité mais aussi aux urgences. Leur affaiblissement entraînerait la fin de l'hôpital de Die et par voie de conséquence de graves difficultés par toute la communauté médicale de ce bassin de vie.

Votre décision, par l'intermédiaire de l'ARH, est attendue avec espoir. L'efficacité du service public et la bonne utilisation de l'argent public doivent s'apprécier en termes d'utilité sociale et économique qui sont des conditions incontestablement remplies par cet hôpital public de proximité. L'hôpital de Die attend en effet les moyens qui lui permettront de se développer afin de rendre un service public moderne répondant aux besoins des populations.

Donner à cet hôpital les moyens de fonctionner à long terme, c'est assurer le premier objectif de toute politique de santé publique : accès aux soins et sécurité sanitaire. Si l'existence même de l'hôpital devait un jour être remise en cause, une femme habitant dans le haut diois devrait faire 01h30 d'heures de trajet en voiture en plus pour aller accoucher à l'hôpital de Valence. Certains citoyens se trouveraient ainsi à 02h00 de la première maternité : la sécurité sanitaire ne serait plus assurée.

La future création des Communautés hospitalières de territoires ne doit pas entraîner une spécialisation trop étroite, qui ne laisserait aux hôpitaux locaux que les soins de suite et la gériatrie. La permanence des soins sur l'ensemble du territoire doit être assurée. Les élus drômois, les diois et les dioises ont l'ambition de conserver et de développer l'hôpital à moyen et long terme en articulant naturellement son activité avec les hôpitaux publics de Crest, Valence et Romans-sur-Isère. Ils travaillent depuis septembre 2008 à un projet territorial de santé.

**LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ**

LES INFORMATIONS RECUEILLIES FONT L'OBJET D'UNE SAISIE INFORMATIQUE. LES DROITS D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION PRÉVUS PAR L'ARTICLE 34 DE LA LOI N° 78-17 DU 06/01/1978 S'EXERCENT AUPRÈS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Au 21<sup>ème</sup> siècle, une République peut se dire moderne lorsque un service public vital comme l'est celui de la santé irrigue tout son territoire et répond aux besoins de tous les citoyens. Une République peut se dire moderne et efficace lorsqu'elle assure un aménagement harmonieux et durable de tous les territoires, notamment des zones rurales qui se battent pour être attractives et compétitives.

Enfin, alors que le Président de la République vient de confirmer la mise en place prochaine d'une taxe carbone, comment ne pas prendre en compte les logiques de déplacement de la population dans une politique de santé publique ? La différence entre la rentabilité à court terme et l'efficacité à long terme, c'est la prise en considération du coût global qu'induirait une concentration des services hospitaliers.

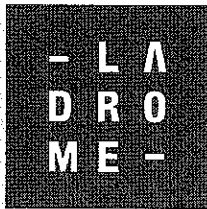
Pour toutes ces raisons, au nom du Département de la Drôme, de ses élus et de ses habitants, je vous demande de soutenir le projet territorial de santé porté par les élus du diois et de donner explicitement à l'hôpital de Die les moyens à long terme d'offrir un service public de santé de qualité afin de favoriser la volonté de développement durable de tout un territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

*Codcalenat,*

*Didier Guillaume*

**Didier GUILLAUME**



LE DÉPARTEMENT

– **Didier GUILLAUME**  
 PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL  
 SÉNATEUR  
 Conseiller général du canton de BOURG-DE-PÉAGE

**Monsieur Michel MERCIER**  
 Ministre de l'Espace rural et de  
 l'Aménagement du territoire  
 246 Boulevard Saint-Germain  
 75007 PARIS

DG/FF/NP

À Valence, le 24 juin 2009

Monsieur le Ministre,

Le 10 juillet prochain doit intervenir une décision essentielle pour les diois et toute la Drôme concernant l'hôpital de Die. L'autorisation de fonctionnement de la maternité doit en effet être renouvelée ce jour-là. Le diois et la Drôme, partagés entre espoir et inquiétude, sont suspendus à cette décision.

Je tenais à vous alerter sur cette question cruciale qui concerne le service public de la santé, la sécurité sanitaire et l'avenir de tout un territoire, comme j'ai alerté Madame Roselyne Bachelot, ministre de la santé et des sports. Les élus, et à travers eux tous les habitants du Diois, vous demandent solennellement d'apporter votre soutien à la pérennité de l'hôpital, à la maternité mais aussi aux urgences. Leur affaiblissement entraînerait la fin de l'hôpital de Die et par voie de conséquence de graves difficultés par toute la communauté médicale de ce bassin de vie.

La décision de l'ARH est attendue avec espoir. L'efficacité du service public et la bonne utilisation de l'argent public doivent s'apprécier en termes d'utilité sociale et économique qui sont des conditions incontestablement remplies par cet hôpital public de proximité. L'hôpital de Die attend en effet les moyens qui lui permettront de se développer afin de rendre un service public moderne répondant aux besoins des populations.

Donner à cet hôpital les moyens de fonctionner à long terme, c'est assurer le premier objectif de toute politique de santé publique : accès aux soins et sécurité sanitaire. Si l'existence même de l'hôpital devait un jour être remise en cause, une femme habitant dans le haut diois devrait faire 01h30 d'heures de trajet en voiture en plus pour aller accoucher à l'hôpital de Valence. Certains citoyens se trouveraient ainsi à 02h00 de la première maternité : la sécurité sanitaire ne serait plus assurée.

La future création des Communautés hospitalières de territoires ne doit pas entraîner une spécialisation trop étroite, qui ne laisserait aux hôpitaux locaux que les soins de suite et la gériatrie. La permanence des soins sur l'ensemble du territoire doit être assurée. Les élus drômois, les diois et les dioises ont l'ambition de conserver et de développer l'hôpital à moyen et long terme en articulant naturellement son activité avec les hôpitaux publics de Crest, Valence et Romans-sur-Isère. Ils travaillent depuis septembre 2008 à un projet territorial de santé.

**LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ**

LES INFORMATIONS RECUEILLIES FONT L'OBJET D'UNE SAISIE INFORMATIQUE. LES DROITS D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION PRÉVUS PAR L'ARTICLE 34 DE LA LOI N° 78-17 DU 08/01/1978 S'EXERCENT AUPRÈS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Au 21<sup>ème</sup> siècle, une République peut se dire moderne lorsque un service public vital comme l'est celui de la santé irrigue tout son territoire et répond aux besoins de tous les citoyens. Une République peut se dire moderne et efficace lorsqu'elle assure un aménagement harmonieux et durable de tous les territoires, notamment des zones rurales qui se battent pour être attractives et compétitives.

Enfin, alors que le Président de la République vient de confirmer la mise en place prochaine d'une taxe carbone, comment ne pas prendre en compte les logiques de déplacement de la population dans une politique de santé publique ? La différence entre la rentabilité à court terme et l'efficacité à long terme, c'est la prise en considération du coût global qu'induirait une concentration des services hospitaliers.

Pour toutes ces raisons, au nom du Département de la Drôme, de ses élus et de ses habitants, je vous demande de soutenir le projet territorial de santé porté par les élus du diois et de donner explicitement à l'hôpital de Die les moyens à long terme d'offrir un service public de santé de qualité afin de favoriser la volonté de développement durable de tout un territoire.

Je sais que dans l'exercice de vos nouvelles fonctions vous serez très attentif à ma requête et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

*Codécrot, /*

*Didier Guillaume*

Didier GUILLAUME